

**Zeitschrift:** L'Hôtâ  
**Herausgeber:** Association de sauvegarde du patrimoine rural jurassien  
**Band:** 45 (2021)  
  
**Artikel:** Quasi quarante ans au service du patrimoine : hommage à Marcel Berthold  
**Autor:** Merçay, Jean-Louis / Berthold, Marcel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1064539>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

A

l'Office de la culture, Marcel Berthold raccroche au terme d'une vie active consacrée au patrimoine du Jura, dont les derniers vingt-cinq ans en qualité de conservateur des monuments.

**L'H :** Tu es né dans une ferme. Un de tes frères est paysan. Tes origines ont-elles influencé ton choix professionnel ?

**MB :** Non. C'est l'orientation de mes études qui a été déterminante. J'avais fait une licence en lettres en pensant que j'aurais à enseigner, un jour ou l'autre. Or, l'enseignement ne me tentait pas. J'avais choisi par goût l'histoire et l'histoire de l'art, des matières qui me permettaient d'en sortir. C'était l'époque de la séparation Berne / Jura et du partage des biens culturels entre les deux cantons. Dans ces circonstances, j'ai eu la chance d'être mandaté pour faire l'inventaire des œuvres d'art disséminées dans les bureaux de l'administration jurassienne. C'est ainsi que je suis entré à l'Office du patrimoine historique.

Par la suite, je fus en charge d'autres recensements photographiques, qui se sont enchaînés dans les églises, les sacristies et les cures, en vue d'un inventaire d'œuvres d'art religieux - les dernières investigations dans ce domaine dataient d'avant-guerre.

Le travail s'est poursuivi avec la rédaction du *Répertoire des biens culturels*<sup>1</sup>, une recension des bâtiments dignes de protection qui a donné lieu à une publication destinée à un large public. Il a fallu étoffer le répertoire dans de nouveaux domaines que constituaient notamment les maisons bourgeoises et les maisons paysannes.

Un nouveau mandat m'a désigné pour l'ouvrage *Les maisons rurales du canton du Jura*<sup>2</sup>. J'ai parcouru le canton à cet effet. La tâche a été reprise et achevée par Isabelle Roland, car entretemps, en 1996, je prenais mes fonctions de conservateur des monuments historiques de la RCJ.

1 Marcel Berthold, *Arts et monuments République et Canton du Jura*, Édition Bugra Suisse, 1989, 215 p.

2 Isabelle Roland, *Les maisons rurales du canton du Jura*, édité par la Société suisse des traditions populaires, 2012, 543 p.

Ces différents mandats ont constitué ma formation. Bref, mes origines n'ont pas exercé d'influence sur l'intérêt que je portais au patrimoine rural. Toutefois, en tant que fils de paysan, je comprenais la vie des paysans. Je me mettais à leur place. J'avais de l'empathie pour eux. Cela m'a facilité la tâche quand je m'entretenais avec eux.

**L'H :** Au cours de ta carrière de conservateur des monuments historiques de la RCJ, tes critères pour ce qui est digne d'être conservé ont évolué vers d'autres biens plus modestes mais avec une dimension patrimoniale importante. Tu avais donc fait le tour des monuments « prestigieux » ?

**MB :** Un peu, oui (*il rit*). En fait, cette évolution était due au phénomène de l'extension du champ d'intérêt du patrimoine. Je n'ai été que l'accompagnateur d'un processus en cours. Cela englobait successivement les châteaux, les églises, les maisons bourgeoises, le patrimoine industriel, les maisons paysannes. Elles aussi sont des témoins de l'histoire. L'une des premières à avoir été considérée en tant que monument historique a été la ferme Pelletier des Esserts (fig. 2), au Noirmont, l'une des plus anciennes (1627), ou encore les maisons à la fois d'ouvriers et de paysans, comme celles de la rue du Mont à Courtételle, ou encore celles de Develier, en direction de Delémont.



**Figure 1 :** Marcel Berthold devant une des citernes à Épiquez, mars 2021. (Photo Jean-Louis Merçay)





Figure 2 : Eugène Cattin, *Le Noirmont*, Les Esserts, Maison, [137 J 2861]

**L'H : La conservation concerne toute la population, pas que les érudits, dis-tu...**

**MB :** Cette réalité me tient à cœur. Dans le cadre d'une discussion avec le maître d'ouvrage, mais aussi avec l'architecte et les artisans chargés de la réalisation des travaux, il s'agit de faire prendre conscience de l'intérêt patrimonial d'un objet - c'est ce que j'appelle le rôle d'inventeur.

Je ne mettais pas spécialement en avant mon statut de représentant de l'État. Quand je disais : « votre maison est belle ; votre cuisine, je n'en ai jamais vu de semblable, » et que je m'entendais répondre : « on n'y avait jamais pensé... », je sentais que j'avais su convaincre. Au terme de la discussion, soit la sauce prend, soit non. Dans ce dernier cas, arrivé à un certain point d'achoppement, quand tu te dis qu'en ton âme et conscience, tu ne peux pas laisser faire, il reste le cadre administratif, légal, voire judiciaire pour décider de l'issue d'un projet.

Il est important de faire intégrer l'intérêt que représente un objet par les autres partenaires d'un projet. L'idéal, c'est que la conscience collective partage cette conviction. En 1999, par exemple, la rénovation des lavoirs de Coeuve (fig. 3 et 4) a mobilisé tout le village et a débouché sur le spectacle des Échaipouses (lessiveuses), magnifique illustration de ce que représente ce monument historique pour toute la communauté villageoise.

**L'H : Quelle est la nature du soutien accordé aux maîtres d'ouvrage privés ou collectifs, pour autant qu'ils soient guidés par des intérêts patrimoniaux ?**

**MB :** Il y a deux appuis. Le premier est d'ordre technique, le fait des connaissances dont on peut faire profiter un chantier. Par exemple, s'il y a de l'humidité dans les murs, on connaît des spécialistes pour y remédier. Il y a tout un réseau de compétences qui peuvent être sollicitées, dont les experts fédéraux.

Le second appui est financier. Lorsque les objets sont reconnus dignes d'être conservés, en échange des mesures de conservation prises, le maître d'ouvrage peut

bénéficier de subventions cantonales et fédérales - l'Office de la culture est aussi répondant à cette échelle.

**L'H : C'est devenu complexe de concilier ce qui relève des économies d'énergie et le respect dû au patrimoine...**

**MB :** Il y a la question des matériaux liés à la rénovation, qui sont devenus plus sophistiqués. Il convient de juger dans quelle mesure tel matériau est compatible avec les exigences de conservation à long terme. L'intérêt de l'économie d'énergie n'est pas forcément prépondérant. Chaque cas d'espèce est particulier. Prenons l'exemple des panneaux thermiques placés sur le toit d'un bâtiment ancien. Aussi bien dans le bas du village de Soulce qu'à la Fondation Pinos à Courtemaîche, on a trouvé une solution pour les rendre discrets, peu visibles de l'espace public. Cela dit, d'une manière générale, les différents intérêts publics ne sont pas inconciliables. Mais les choses changent lentement.

Je vois d'ailleurs que la conception écologique qui se développe partout rejoint les intérêts et certains objectifs de la conservation du patrimoine. On va vers une économie de moyens qui vise l'ensemble de la société. Par exemple dans la réutilisation d'objets ou de matériaux existants.

**L'H : L'habitat ancien se caractérise par des fenêtres étroites qui laissent entrer peu d'éclairage à l'intérieur. Or, les gens en veulent un maximum. Comment gère-t-on le problème de la lumière ?**

**MB :** Une belle façade du XVII<sup>e</sup> siècle, on n'y touche pas. Mais à l'arrière du bâtiment en question, il y a peut-être un point faible, un matériau moins noble qu'on peut sacrifier. Pourquoi pas ? C'est flagrant avec la ferme Pelletier citée plus haut, où l'architecte chaux-de-fonnier Philippe Langel propose une telle approche pour traiter la problématique de la lumière.

Il est possible aussi de créer une verrière tout en respectant la volumétrie du bâtiment. Aux Rouges-Terres, par exemple, on a mis dans le toit une verrière qui respecte les caractéristiques essentielles d'une maison paysanne du XVII<sup>e</sup> siècle.





Figure 3 : Coeuve, Lavoir public alimenté par la source de la Coeuvatte. Installé au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et transformé en 1894. Les bassins de lavage en pierre sont en partie abrités par des toits de tôle soutenus par des supports en fonte. Classé monument historique en 1973, il a été entièrement rénové en 1999. (Photo Jean-louis Merçay, 2021)



Figure 4 : Coeuve, Lavoir public. (Photo Christine Choffat, 2021)

**L'H :** La conservation qui consiste à ne respecter que l'extérieur des bâtiments anciens au détriment des aménagements intérieurs, c'est insuffisant, dit-on.

**MB :** Exact. Il y a encore des bâtiments anciens dont la substance historique, y compris à l'intérieur, doit être conservée. Il faut apprécier de cas en cas. Il arrive hélas que le propriétaire en ait marre de sa belle chambre et de ses boiseries, qu'il souhaite remplacer par un décor au goût du jour. Comment l'en empêcher ? L'idéal serait de trouver le bon maître d'ouvrage avec le bon objet ! Parfois, on se dit : on aurait pu mieux faire. Mais on doit bien composer avec les réalités. Tout au moins, s'efforcer de garder l'enveloppe extérieure. Dans ce cas, c'est non seulement une part substantielle de l'objet qui est préservée, mais souvent aussi une caractéristique prépondérante du site bâti.

**L'H :** Si j'hérite d'un objet ancien digne d'intérêt, ou que j'en suis l'acquéreur, que dois-je faire pour bien le conserver ?

**MB :** S'il s'agit d'architecture, mieux vaut avoir recours à un architecte. C'est une question de domaines de compétence. Par exemple s'agissant des ouvertures, ou de la toiture.

Le principe est le respect de la substance et du caractère de l'objet. Son histoire doit rester visible, lisible. Si ajout il y a, cela ne doit pas détruire la substance historique digne d'intérêt.

**L'H :** Quelles sont les « bonnes pratiques » à conseiller ?

**MB :** Premièrement, ne pas agir seul. Consulter une personne de référence : l'expert en patrimoine architectural. Poser les questions à un architecte permet de mettre en évidence l'enjeu du projet.

On peut aussi se mettre en relation avec l'Office de la culture du canton, qui peut donner un conseil, une appréciation ou un préavis à tous les stades de la procédure d'un projet de construction ou de rénovation.

**L'H :** Pour terminer, me citerais-tu une expérience qui t'a marqué au cours de ta carrière ? Un coup de cœur ?

**MB :** Il y en a trois qui me viennent à l'esprit.

D'abord, la ferme La Baumatte, à La-Chaux-des-Breuleux, qui a décroché le Prix suisse de la conservation du patrimoine en 2014. Le propriétaire, Marcel Droz, est un artiste amoureux du patrimoine. Cela a été pour moi une belle expérience d'y apporter mon expertise, d'ouvrir la voie à des subventions et de contribuer ainsi à sa réussite.

Je citerais aussi la CEP<sup>3</sup>, (Conception d'évolution du paysage) de Soulce notamment dans la mise en valeur du plan d'action communale. On y a établi des interfaces entre différents domaines du patrimoine, culturel et naturel, par exemple la préservation des orchidées, celle des sources, etc., ce qui a permis de réunir une bonne part de la population autour du projet et de ses réalisations, y compris dans le domaine du patrimoine bâti.

Enfin, la restauration des citernes d'Epiquez (fig. 5). Il y en avait en tout 16, dont 9 ont été remises en état entre 2016 et 2018. Leur conservation est intervenue à titre gratuit, sans aucun intérêt immobilier. Ce projet purement patrimonial a été conduit avec une efficacité remarquable. En trois ans, l'association s'est constituée, une campagne de recherche de fonds a été lancée et les travaux ont été réalisés. Cette initiative citoyenne exemplaire venue du village lui-même a permis de sauver ces témoins historiques du Haut-Jura, là où l'approvisionnement en eau a toujours constitué un défi de taille pour les populations locales.

<sup>3</sup> Yves Leuzinger, Emmanuel Contesse, Marcel Berthold, « La commune de Soulce se dote d'un plan paysager » in *L'Hôtâ* N° 31, 2007, pp. 13-24.





**Figure 5 :** *Citerne, Épiquez, mars 2021.* (Photo Jean-Louis Merçay). Les citernes sont alimentées en eau toute l'année. Les soldats du feu les utilisent notamment pour leurs exercices.